

## Madame Dominique MAILLOT est nommée Présidente du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) de la Réunion

**Madame Dominique MAILLOT, Secrétaire Générale, représentante de la FNAE (Fédération nationale des auto-entrepreneurs) a été élue le jeudi 24 février, Présidente du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants du CPSTI Réunion. Elle est élue pour une durée de 4 ans.**

Dans le cadre de la réforme de la protection sociale des indépendants, le CPSTI a été créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette instance de gouvernance, composée de représentants désignés par les organisations professionnelles représentatives (U2P, CPME, FNAE, CNPL), exerce des missions dédiées aux travailleurs indépendants en coordination avec les branches du régime général de la sécurité sociale.

A ce titre, les membres de la Commission d'action sanitaire et sociale et de la Commission de recours amiable ont également été désignés au cours de cette réunion afin qu'ils puissent très prochainement exercer leurs missions.

### 2 questions à Madame Dominique MAILLOT



#### *Pouvez-vous en quelques mots vous présenter ?*

J'exerce l'activité de formatrice-consultante à la création d'entreprise et à l'optimisation des finances.

J'interviens depuis 2018 auprès des porteurs de projets et entrepreneurs du territoire, afin de les sensibiliser à leurs obligations (administratives, comptables, sociales, fiscales).

Mon objectif est de leur permettre de construire les conditions nécessaires à la performance économique, la pérennité et le développement de leur entreprise.

Je propose du conseil, de l'accompagnement et des formations sur-mesure pour leur faciliter leur gestion.

Mes clients sont essentiellement des micro-entrepreneurs et c'est donc tout naturellement que je me suis engagée auprès de la FNAE pour mieux les connaître, les assister et les défendre davantage.

***"Si l'entrepreneur à succès est souvent un visionnaire, l'entrepreneur qui réussit est forcément un bon gestionnaire"***

## **Quelles sont les enjeux et les priorités de votre mandature ?**

Je fais le vœu que cette mandature se passe sous le signe de l'amélioration des services rendus par la sécurité sociale, de la transparence en termes d'orientation des actions de la CGSS, de la proximité et du dialogue avec toutes les entreprises individuelles, et surtout d'un accompagnement optimisé pour la relance économique de l'île.

Ces valeurs sont portées par la FNAE, la CPME et la CNPL, et nous espérons qu'elles sont partagées par tous les acteurs du CPSTI.



**À propos du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants [www.secu-independants.fr](http://www.secu-independants.fr)**

*Le Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants a pour mission de veiller à la bonne application aux travailleurs indépendants des règles relatives à leur protection sociale et à la qualité de service rendu aux travailleurs indépendants par les organismes assurant le recouvrement des cotisations et le service des prestations ; de déterminer les orientations générales relatives à l'action sanitaire et sociale déployées spécifiquement en faveur des travailleurs indépendants ; de piloter les régimes complémentaires vieillesse obligatoire et d'invalidités-décès des travailleurs indépendants ; et la gestion du patrimoine afférent et d'animer les instances régionales. Il peut faire toute proposition de modification législative, ou réglementaire au ministre chargé de la sécurité sociale qui peut également le saisir de toute question relative à la protection sociale des travailleurs indépendants.*

**Contact Presse : David Jourlin - Tél : 0692 02 21 86 - [media@cgss.re](mailto:media@cgss.re)**